

Le 1er février 1693, il obtenait de M. de Frontenac une augmentation au fief de Vincelot que lui avait donné sa mère. L'acte de concession décrit ainsi cette augmentation : "une lieue de terre de front avec deux lieues de profondeur derrière et au bout de son fief de Vincelotte au Cap Saint-Ignace, qui a pareillement une lieue de front seulement sur une lieue de profondeur."

C'est M. Amyot de Vincelot qui, dans l'hiver de 1699, alla apprendre la mort de M. de Frontenac au ministre Pontchartrain. Il y eut dans cette occasion une course qui mérite d'être racontée.

Le gouverneur de Frontenac était décédé à Québec le 28 novembre 1698. M. Provost, lieutenant de roi à Québec, se hâta de faire connaître ce triste événement à M. de Callières, gouverneur de Montréal, qui était porteur d'un ordre du roi pour suppléer M. de Frontenac en cas de mort ou d'absence.

M. de Callières, gouverneur de Montréal, et M. de Vaudreuil, commandant des troupes, appartenaient à des familles qui avaient beaucoup d'influence à la Cour. Tous deux avaient l'ambition de succéder à M. de Frontenac.

M. de Callières, afin d'obtenir la nomination, usa d'un habile stratagème. C'est M. LeGardeur de Courtemanche, lieutenant dans les troupes de la marine, qui avait été porter le message de M. Provost à M. de Callières. Celui-ci se décida à envoyer M. de Courtemanche porter ses dépêches à la Cour. Mais laissons parler Gédéon de Catalogne, un contemporain :

"Aussitôt, mais incognito, M. de Callières fit ses dépêches pour la Cour en faisant connaître au public qu'il écrivait à Québec, donna le mot au sieur de Courtemanche qui se chargea des lettres des particuliers parce que c'était la dernière navigation, et remit toutes les lettres qu'il s'était chargé à M. de Callières et partit de Montréal comme s'il avait fait sa route vers Québec et lorsqu'il fut à Sorel, nui-